

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle GROUIEC
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. René BROUSSE
Mme Catherine MORAND	M. Bernard FRASIAK
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	M. Antoine LUCAS
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)  
Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)  
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)  
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)  
M. Jean-Louis DERBIAS (à M. Florent MONEYRON)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD/ Mme Julie MONTBRIZON  
M. Bruno BOSLOUP  
Mme Bernadette RIOS  
M. Thierry TISSERAND

**VOTE : En exercice : 35                      Présents : 24 / Représentés : 6                      Votants : 30**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n° .. M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : FINANCES – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC) – REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE 2021**

**FINANCES****FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET  
COMMUNAL (FPIC)****REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE 2021**

\*\*\*\*\*

- VU la répartition « de droit commun » du FPIC 2021 entre la CCEDA et ses communes membres ;
- CONSIDERANT la possibilité d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » ;

Madame la Présidente rappelle que lors de la dernière réunion du bureau, il a été proposé de répartir le FPIC entre la CCEDA et ses communes membres selon une répartition dite « dérogatoire libre » comme suit :

<b>Collectivités</b>	<b>Proposition répartition FPIC 2021 "dérogatoire libre"</b>
CCEDA	118194
BORT L'ETANG	15771
BULHON	20184
CREVANT-LAVEINE	28679
CULHAT	25824
JOZE	17222
LEMPY	18145
LEZOUX	115179
MOISSAT	30003
ORLEAT	43565
PESCHADOIRES	34849
RAVEL	13692
SAINT JEAN D'HEURS	16532
SEYCHALLES	17053
VINZELLES	15212
<b>TOTAL FPICCOMMUNES</b>	<b>411910</b>
<b>TOTAL FPIC GENERAL</b>	<b>530104</b>

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928\_03V3-DE  
Reçu le 04/10/2021

CCEDA  
CC 28/09/2021  
(03)

Madame la Présidente indique que pour modifier la répartition du FPIC selon le régime « dérogatoire libre », la délibération doit intervenir à l'unanimité des membres présents ou représentés. Il propose au conseil communautaire d'approuver la répartition du FPIC 2021 comme énoncée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE pour 2021 la répartition du FPIC entre la CCEDA et ses communes membres selon le régime « dérogatoire libre » comme présenté ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 29 septembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.